

*Der schweizerische Gesandte in Rom, G. B. Pioda,  
an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departements,  
B. Hammer*

B Très-confidentielle

Rome, 7 février 1879

Je regrette de n'avoir pu répondre plus tôt à la lettre<sup>1</sup> confidentielle de M. le Président Schenk du 16 Novembre d<sup>r</sup>. concernant les rapports entre la Suisse et le Vatican. Mais comme M. Schenk le prévoyait, ce n'est pas la chose la plus aisée que d'avoir des renseignements précis sur ce qui se passe dans la Chancellerie papale.

J'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint les informations<sup>2</sup> que j'ai enfin obtenues et qui ont été puisées, j'ai lieu de le croire, à une bonne source.

On agite, comme vous saurez, depuis quelque temps au sein du clergé tessinois et dans les sphères officielles du Canton, la question de l'institution d'un évêché tessinois. Léon XIII doit s'en être occupé aussi. Je me réserve de vous faire part en son temps des renseignements que j'aurai recueillis à ce sujet.<sup>3</sup>

ANNEXE À LA LETTRE DU 7 FÉVRIER 1879  
DE LA LÉGATION SUISSE À ROME AU DEP<sup>t</sup>. POLITIQUE

1. L'intention du Pape est de ne s'occuper des affaires de Suisse qu'après avoir réglé celles d'Allemagne, et il tient à entendre Mgr. Mermillod de même qu'il a déjà entendu Mgr. Lachat et Mgr. Marilley.

2. Il est arrêté en principe, au Vatican, que les évêques de Bâle et d'Hébron, ce dernier surtout, se démettront, si cela est nécessaire, *pro bono pacis*, mais qu'on leur fournira le moyen d'opérer honorablement leur retraite, et qu'on leur offrira, surtout au premier, une compensation en Suisse, à Rome ou ailleurs.

3. Le Pape comprend que le vicariat apostolique de Genève, détaché par Pie IX du diocèse de Fribourg, Lausanne et Genève pour Mgr. Mermillod, doit être supprimé et rentrer dans le diocèse en question, c'est à dire sous la houlette de Mgr. Marilley, mais il lui semble difficile de détruire brusquement un état de choses créé par son prédécesseur. Il y a lieu de croire qu'il laissera subsister encore quelque temps le vicariat apostolique de Genève en lui donnant pour titulaire Mgr. Marilley,

---

1. Nr. 140.

2. Als Annex abgedruckt.

3. Vgl. Nr. 157.

23. FEBRUAR 1879

327

qui signerait alors évêque de Fribourg et Lausanne et vicaire apostolique ou bien administrateur du vicariat apostolique de Genève. A la première occasion, quand le Gouvernement de Genève aurait donné des preuves sérieuses de récipiscence (sic), Léon XIII révoquerait le bref de Pie IX érigeant le Canton en vicariat apostolique.

4. L'opinion générale est que Léon XIII maintiendra l'encyclique de Pie IX du 21 Novembre 1873 qui condamne l'élection des curés par le peuple, telle qu'elle est entendue et pratiquée dans les Cantons de Berne et de Genève.

5. Le S<sup>t</sup>. Siège préfère laisser les Cantons catholiques réclamer du Gouvernement fédéral, comme ils ont déjà commencé à le faire, le rétablissement du poste de Chargé d'Affaires de S.S. à Lucerne.<sup>4</sup> C'est parce qu'il a gardé Mgr. Agnozzi à Rome au lieu de l'utiliser dans le corps diplomatique papal. Il est actuellement attaché à la Propagande, mais le Pape le consulte souvent sur les affaires de la Suisse et le considère même comme étant encore Chargé d'Affaires: les évêques et le clergé cath[oliques] suisses correspondent avec le S<sup>t</sup>. Siège par son intermédiaire.

Un autre prélat que le Pape consulte pour les affaires de la Suisse, c'est Mgr. Czaski<sup>5</sup>, polonais, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

---

4. *Vgl. Nr. 140, Anm. 5.*

5. *Es handelt sich um Wladimir Czacki, Titularerzbischof von Salamina.*